



Liste des délibérations

Séance du 07/09/2022

- Recours au contrat d'apprentissage – retrait à l'unanimité
- Délibération 20220907D2 examinée le 07/09/2022 – gratification des stagiaires - approuvé
- Délibération 20220907D3 examinée le 07/09/2022 – mise en place d'un système de vidéoprotection - approuvé
- Délibération 20220907D4 examinée le 07/09/2022 – Examen d'une déclaration d'intention d'aliéner - approuvé

Questions diverses :

- Marchés gourmands : bilan positif, à renouveler l'année prochaine. Octroi de subvention de la CAGV pour l'association. Remerciement aux Mairies de Bias et Ste Livrade pour le prêt de matériel.
- Rentrée des classes : tout s'est bien passé, remerciement des enseignants pour l'installation du climatiseur, remerciement du personnel pour l'équipement de la cantine et l'installation de casiers à venir.
- Ateliers Form'équilibre : ateliers de prévention, gratuits, ouverts aux personnes à partir de 55 ans, à partir du 04/10 à la salle des fêtes (information aux administrés à venir).
- Ateliers informatiques : rencontre avec les conseillers numériques, détachés de France services, pour la mise en place d'ateliers informatiques sur la Commune.
- Ligne de bus St Etienne de Fougères/Villeneuve sur Lot : accord de principe de la CAGV, rencontre avec les services Elios pour la mise en place d'un bus de 9 places, gratuit, le mercredi après-midi.
- Route de Fongrave : limitation de vitesse à 50 kms/h de la sortie de Ste Livrade jusqu'au carrefour des Arnautis.
- Réfection des passages piétons et signalisation horizontale dans le bourg courant septembre.
- Mouvement de personnel : départ de Joakim pour un travail dans le privé, Mohamed part en retraite au 31/10/22.
- Cimetière : les produits phytosanitaires étant interdits, nous allons laisser pousser l'herbe et entretenir. Des affiches informant le public seront mises à l'entrée des cimetières.
- Mariages prévus le 10/09 et le 24/09
- Terrains constructibles limités, révision allégée du PLUih : discussion sur la possibilité de mettre en place une taxe sur terrains constructibles qui ne sont pas construits.